

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 25 (1953)

Heft: 5: Numéro spécial édité à l'Occasion de l'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, Genève, 6-7 juin 1953

Artikel: Quelques aménagements caractéristiques de la ville de Genève

Autor: Marais, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124188>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES AMÉNAGEMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA VILLE DE GENÈVE

par André Marais, chef du Service d'urbanisme cantonal

Sur la rive droite du Rhône, situés entre la rue du Grand-Pré et l'O. N. U., en amont des voies des C. F. F., trois domaines ont gardé, jusqu'en 1945, leur aspect original de parcs d'agrément dans un site dégagé sur le lac, la ville et les Alpes. Ce sont les domaines de Vermont, des Artichauts et de Beaulieu. Leur superficie totale correspond à celle de la cité genevoise du XVIII^e siècle.

Il semble curieux qu'un aussi vaste territoire, classé dans la zone de construction de six étages depuis plusieurs décennies, n'ait pas été l'objet d'extension urbaine dans la première moitié de notre siècle. La conservation de cet état ancien est une grande chance aujourd'hui en ce qui concerne le développement de la ville. Cette région est l'une de celles que les projets les plus divers ont effleurés : une nouvelle gare, des avenues monumentales entre Cornavin et la S. d. N. (actuellement l'O. N. U.), etc. Ces différentes études ont révélé les avantages remarquables d'une situation qui semblait jusqu'alors, aux yeux des citadins genevois, trop éloignée du centre de la ville et trop coupée de la vie urbaine par le « barrage » du chemin de fer. Le plan d'aménagement de Beaulieu, approuvé par les autorités en 1930, au vu d'un plan d'ensemble dressé par le Service d'urbanisme en collaboration avec M. J.-J. Honegger, ingénieur, est annexé à une convention entre la ville de Genève et la société devenue propriétaire des lots à bâtir.

Les gabarits des constructions et les implantations sont rigoureusement définis. La partie centrale est destinée à devenir une promenade publique. Les demandes de construire sur Beaulieu n'ont

débuté qu'au début de la « crise du logement ». C'est à ce moment que les sociétés ayant acquis les domaines de Vermont et des Artichauts proposèrent aux services publics des aménagements différant des études existantes. M. le professeur E. Beaudouin, pris comme expert, révéla le parti applicable au domaine de Vermont. Puis il fallut encore composer ce parti avec celui des Artichauts et celui, rigide et immuable, de Beaulieu.

Les sociétés et les autorités étant tombées d'accord au sujet de l'aménagement général, les constructeurs de Vermont et des Artichauts purent pousser les études des bâtiments, libérés des astreintes d'un plan légalement adopté. La méthode s'est révélée excellente. Elle n'est malheureusement pas applicable à la plupart des problèmes d'urbanisme dans nos villes de Suisse.

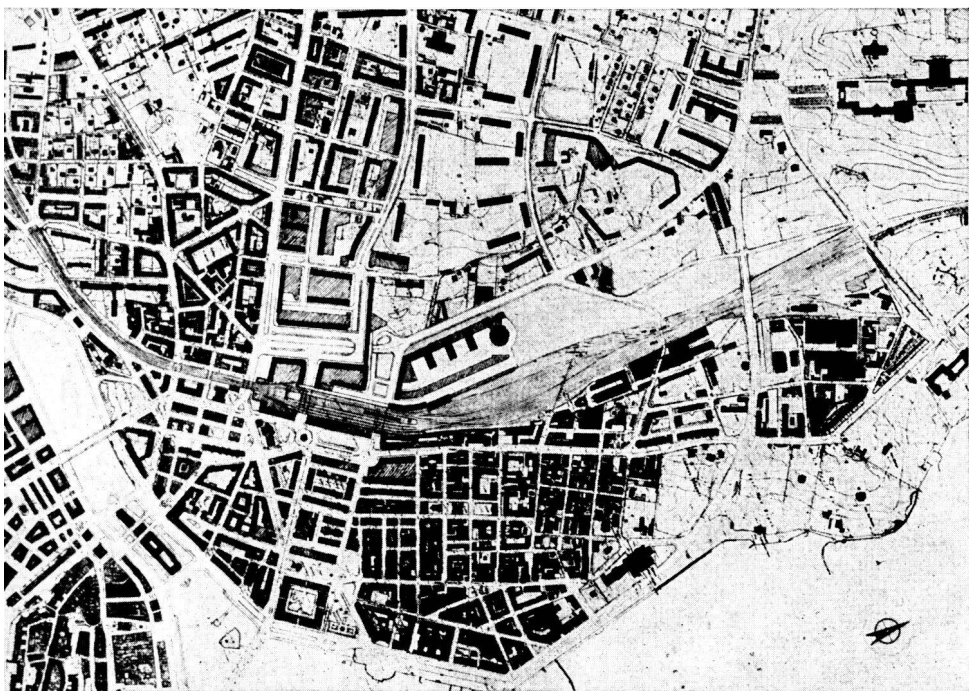
Un des aspects caractéristiques de Genève est le contact direct, en périphérie de la ville, de la troisième zone (six étages) et de la cinquième zone (villas de deux appartements au maximum). Le plan des zones de 1929 montrait encore quelques régions de constructions moyennes (quatrième zone) qui ont été très considérablement réduites dans le plan 1940.

Il semble qu'il y ait une influence historique sur le mode de résidence genevois. Dans la ville fortifiée du XVIII^e siècle, la plupart des habitations locatives avaient été construites ou rehaussées à cinq ou même six étages. Les bâtiments locatifs du XIX^e et du XX^e siècles en dehors de la ceinture des fortifications ont, en règle générale, au moins cinq étages. La population est accoutumée au genre de vie qui découle de cette disposition.

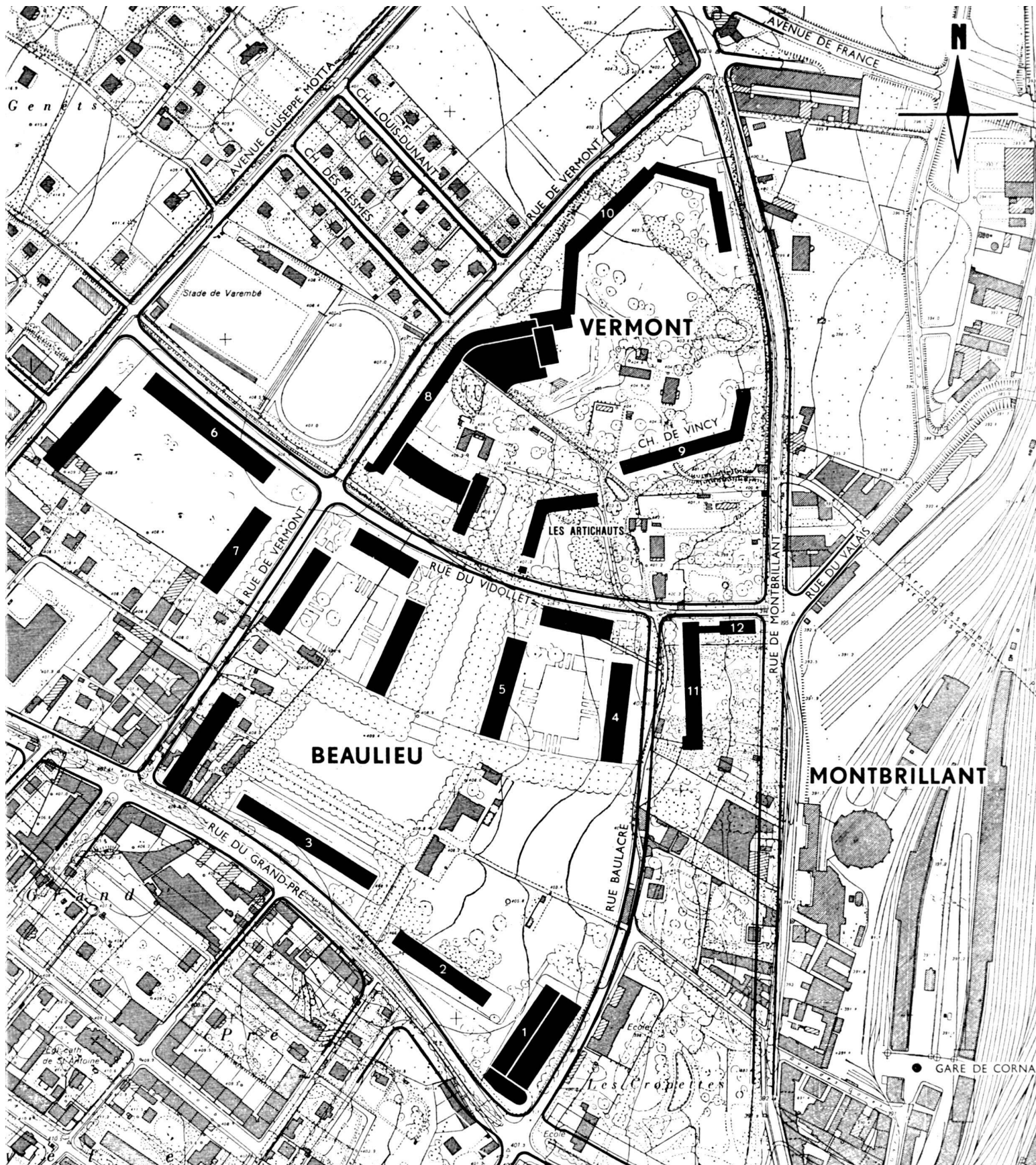
Il est vrai que certains groupements coopératifs sont constitués de locatifs de deux ou trois étages seulement (Cité-Vieuxseux, etc.), mais ce genre de bâtiments ne semble pas attirer l'intérêt des constructeurs. Pour l'habitant, les inconvénients de la promiscuité sont peut-être même moins sensibles dans de grands bâtiments espacés les uns des autres que dans de plus petits implantés en ordre plus serré.

Un facteur incite à favoriser les zones à gabarit élevé : l'exiguïté du canton eu égard à l'importance de la ville. Si, pour un grand accroissement de la population, il fallait créer des quartiers de résidence comprenant des locatifs de deux ou trois étages, la superficie de la ville serait disproportionnée par rapport au pays.

A. Marais.



Quartiers anciens et nouveaux de la rive droite à Genève.



Plan d'aménagement du quartier de Beaulieu-Vermont (d'après le plan du Service d'urbanisme du Département des Travaux publics de Genève).

GRUPE D'IMMEUBLES BEAULIEU-VERMONT

1 Coopérative de construction « Graphis » ... Bloc I	r. du Grand-Pré 2-4-6-8	120 appartements	Arch.: MM. Fritz Jenny et Honegger frères
2 Coopérative de construction « Graphis » ... Bloc II	r. du Grand-Pré 10-12-14-16-18-20	90	» » MM. Fritz Jenny et Honegger frères
3 Sté coopérative de constructions urbaines	r. du Grand-Pré 24-26-28-30-32-34-36-38-40	140	» » M. Pierre Brailard
4 Coopérative de construction « Graphis » ... Bloc IV	r. Baulacrè 5-7-9-11	160	» » M. Fritz Jenny
5 Société immobilière « United Houses » ...	r. du Vidollet 11-13-15	200	» » MM. Honegger frères
6 Coopérative d'habitation « La Cigale » ...	r. du Vidollet 31-33-35-37-39-41-43-45	168	» » MM. H. Hochuli et P. Sartorio
7 Coopérative d'habitation « La Cigale » ...	r. de Vermont 23-25-27-29-31	105	» » MM. H. Hochuli et P. Sartorio
8 Société immobilière « Les Artichauts » ... Bloc I	r. de Vermont 20-22-24-26-28-30	118	» » MM. A. et K. Higi et Peyrot & Bourrit
9 Coopérative « Le Niton »	ch. de Vincly 2-4-6-8-10-12-14	70	» » MM. A. Bordigoni, Gros & de Saussure
10 Société immobilière « Vermont-Parc »	r. de Vermont 46-48-50-52-54-56-58-60	192	» » MM. A. Bordigoni, Gros & de Saussure
11 Société immob. « Montbrillant-Parc » S.A.	r. Baulacrè 20-22-24-26-28-30	126	» » M. André Rivoire
12 Société immob. « Montbrillant-Parc » S.A.	r. du Vidollet 1-3	12	» » M. André Rivoire
		1501 appartements	